



L'ECHO SYNDICAL

SMUA 1-2995 UNION L'AVANTAGE L'ADVANTAGE SYNDICAL OPEIU 166

Au service des travailleurs du Nord-Ontario



Volume 11 Édition 2

L'Union fait la force

Hiver 2009

LE COIN DU PRÉSIDENT

NOUS DEVONS RETOURNER AUX RACINES DU SYNDICALISME

Comme nous le savons tous, les temps sont difficiles pour la majorité de nos membres. Plusieurs ont dû subir de sérieuses concessions pour garder leur usine en marche et demeurer au travail. Il est triste de voir que ce sont encore

les travailleurs(euses) qui doivent faire les frais d'une économie chancelante pour sauvegarder certains employeurs alors que nos gouvernements se tournent les pouces en regardant la poussière retomber.

Les membres luttent pour préserver les acquis qu'ils ont mis toute une vie à obtenir; un foyer pour leurs familles, des économies pour l'éducation de leurs enfants, une bonne retraite, etc. Certains employeurs sont lourdement touchés par les conditions actuelles et lutterons avec leurs employé(e)s pour survivre à la crise. D'autres, par contre, y voient une occasion de

demander des concessions de leurs gens pour simplement préserver leur marge de profit. Souvent, les gouvernements que nous avons élus pour défendre nos droits prendront la part de ces compagnies, comme dans le cas de l'industrie automobile où ils ont exigé que les compagnies réduisent les salaires et bénéfices comme condition préalable à l'aide financière alors que ceux-ci ne représentent que 7% du prix d'une auto neuve. C'est une chose d'aider une compagnie en difficulté, c'en est une autre de subventionner la mauvaise gestion par l'assistance sociale corporative et les coupures de salaires. Les profits des corporations et les dividendes des actionnaires sont produits à la sueur de nos fronts, ce n'est qu'un juste retour des choses qu'ils suent à nos côtés dans ces temps difficiles.

Je crois sincèrement que le pire est derrière nous et que l'industrie reprendra du poil de la bête prochainement, mais nous devons admettre que les choses ne seront jamais plus comme par le passé et nous devons nous adapter et s'unir pour faire face ensemble aux changements. Plus que jamais nous devons, en tant que syndicat, nous remémorer notre slogan **SOLIDARITÉ POUR TOUJOURS**. Cela doit être plus qu'une simple phrase – nous devons en faire une façon de penser et d'agir.

Nous, travailleurs(euses) syndiqué(e)s devons éliminer l'attitude du 'moi en premier' et retourner aux racines du syndicalisme, soit l'entraide entre confrères et consœurs. Si nous pouvons accomplir cela, nous pouvons espérer un futur meilleur pour tous. C'est le mouvement syndical des années 1920-1930 qui a sorti le monde de la grande dépression, levons-nous ensemble pour répéter l'his-



Guy Bourgouin, président

toire.

On doit jouir en famille du temps des fêtes tout en portant une réflexion sur notre condition et être reconnaissant de pouvoir encore célébrer ensemble.

Dieu sait que nos membres méritent ce répit, maintenant plus que jamais. De ma part, et au nom de la section locale, acceptez mes meilleurs vœux pour la saison et s.v.p. ne prenez pas de risques inutiles.

Fraternellement;
Guy Bourgouin



L'exécutif et le personnel de votre syndicat vous souhaitent un très joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

MISES-À-PIED À HEARST & HORNEPAYNE LA COGÉNÉRATION POURRAIT SAUVER HORNEPAYNE

Olav Haavaldsrud

Avec l'économie chancelante, plusieurs de nos membres de Hornepayne se sont retrouvés au chômage alors que le moulin opérait sur un seul quart de production depuis quelques temps. Les opérations forestières ont aussi été affectées par ce ralentissement. Le moulin est maintenant fermé depuis le 20 novembre dernier avec en rappel prévu pour le début février, si la compagnie parvient à vendre leurs copeaux de pin gris (jack pine). Toutefois, les nouvelles sont encourageantes alors qu'une usine de cogénération sera en fonction dans l'année qui vient. Cette usine créera de nouveaux emplois et fournira de l'électricité au moulin, ce qui réduira les coûts d'opération et, nous espérons que cela augmentera leurs chances de survie à long terme.

Lecours Lumber

Les membres de chez Lecours Lumber sont au chômage

depuis le 9 octobre dernier. Il n'y a aucune date de rappel de prévue à ce moment.

Tembec-Hearst

Encore une fois, les opérations sont suspendues au moulin, ceci depuis le 9 novembre dernier et jusqu'au début mars de l'an prochain. Nous espérons que les membres auront plus de stabilité quant ils reprendront le travail au printemps. Quant aux opérations forestières, nous avons appris qu'elles reprendront après les fêtes.

Maison Renaissance

Les membres de la Maison Renaissance ont entériné une nouvelle entente de 2 ans le 21 octobre dernier. L'entente prévoit des augmentations aux salaires, au régime de pension, au pourcentage compensatoire et à la prime de quarts.

Columbia Forest Products

Nos membres chez Columbia on vécu bien des hauts et des

bas ces derniers mois; coupures et gels de salaires, concessions, mises-à-pied et pertes d'emplois – ils ont tout subi. La ligne de mélamine est fermée depuis le 20 novembre dernier, ce qui entraîne une perte d'environ 10 autres emplois. Suite à une pétition des membres, le comité a reçu une directive pour s'asseoir avec la compagnie et de discuter de leur plan de survie pour le contreplaqué et la ligne de u.v. Au début, la compagnie demandait des coupures salariales et des compressions sérieuses aux bénéfices mais le comité a persévéré et est revenu avec une proposition finale qu'ils croyaient pouvoir présenter aux membres.

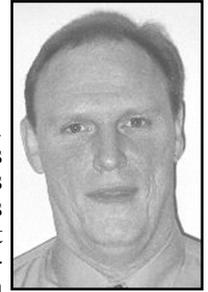
Suite à un vote serré de 54% en faveur de regarder la proposition de la compagnie, les membres ont étudié 2 options qui variaient seulement dans les détails. L'option #2 a été préférée à 91% ce qui gèlera les salaires et bénéfices jusqu'en

mai, 2013.

Si les m o u l i n s Américains reçoivent des augmentations à partir de 2011, elles s'appliqueront ici aussi. Un programme de partage des gains a aussi été instauré où les membres pourront recevoir jusqu'à 14% du salaire de base en boni, basé sur la performance de l'usine. L'assurance invalidité à court terme a été réduite à 55% du salaire de base, et ce jusqu'en mai, 2012. Tout ceci et quelques changements au langage garantira les opérations normales jusqu'en octobre, 2010, selon la compagnie.

Joyeux Noël et bonne année à tous; ils est très important de prendre le temps de célébrer malgré les temps difficiles.

Fraternellement,
Jacques Jean



Jacques Jean

LA CSPAAAT ET VOUS

Qu'est-ce que 'l'obligation de collaborer'?

Afin d'obtenir des prestations de la CSPAAAT (la Commission), vous devez coopérer de plusieurs façons à votre retour au travail. Si la Commission décide que vous ne remplissez pas correctement vos obligations à cet égard, et que vous n'avez pas de raison légitime d'agir ainsi, elle peut réduire ou interrompre les prestations et les services qu'elle vous offre tant que vous ne coopérez pas.

Quelles sont vos obligations?

Conformément à la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail, vous devez coopérer des façons suivantes :

- Fournir à la Commission les

renseignements dont elle a besoin pour prendre une décision relativement à votre demande de prestations;

- autoriser, par écrit, votre spécialiste de la santé à divulguer à votre employeur des renseignements sur vos capacités fonctionnelles quand vous remplirez le formulaire de demande;
- communiquer avec votre employeur le plus tôt possible après votre accident;
- rester en contact avec votre employeur pendant votre convalescence ou la période d'incapacité;
- aider votre employeur à trouver un poste disponible et approprié, compatible avec vos capacités fonctionnelles et vous offrant, autant que possi-

ble, le salaire que vous touchiez avant votre accident;

- fournir à la Commission tous les renseignements qu'elle vous demande au sujet de votre retour au travail;
- coopérer à l'exécution de tous les aspects du plan de réintégration sur le marché du travail;
- coopérer aux soins de santé et au traitement médical que prescrit votre spécialiste de la santé et qu'aura approuvé la Commission;
- vous prêter à un examen de santé sur la demande de la Commission ou de votre spécialiste de la santé, ou encore à un examen de santé demandé par votre employeur, que la Commission vous commande de subir;

L'OBLIGATION DE COOPÉRER

- informer la Commission de tout changement important de votre situation au plus tard 10 jours après que le changement a eu lieu.

Comment saurez-vous si la Commission pense que vous ne collaborez pas?

Si la commission est d'avis que vous ne coopérez pas, elle est censée vous rappeler votre obligation et vous informer qu'elle peut réduire ou interrompre vos prestations si vous omettez de coopérer. Si vous ne coopérez toujours pas et ne lui en avez pas donné une raison valable, elle pourrait réduire ou interrompre les prestations ou les services qu'elle vous offre tant que vous ne coopérez pas.



Passez un joyeux temps des fêtes en sécurité.

Pour vous et votre famille, évitez de boire et conduire.

DURS TEMPS POUR LES MOULINS DE LA RÉGION CONCESSIONS ET MISES-À-PIED SONT DE MISE PARTOUT

Tembec-Kirkland Lake;

Il n'y a pas encore de date de rappel, et Tembec ne donne aucune indication de savoir s'ils sont intéressés de rouvrir l'usine de jointage dans un futur rapproché.

Tembec-Timmins;

À la fin de février 2010, aucun membre n'aura de droits de rappel au moulin de Timmins.

Domtar Inc.-Timmins;

Une nouvelle entente a été ratifiée par un vote à 82% en faveur le 17 septembre dernier. Cette entente de 2 ans, finissant le 31 août, 2011, comporte seulement quelques changements aux conditions existantes. Vous vous rappellerez peut-être qu'à l'édition de juin 2008 du bulletin j'avais listé les concessions que les employé(e)s avaient accepté pour préserver leur emploi. La plupart de ces concessions restent en vigueur à l'exception de l'allocation pour bottes de

travail qui monte à \$125.00, et une hausse de salaires de 2% pour le 1er octobre, 2009. Ils passent aussi d'un système de régime de retraite à 2 niveaux (régime à bénéfices fixes et régime à cotisations déterminées) vers un régime à cotisations déterminées à 3 unités de \$105.00 chacune, effectif le 1er septembre, 2010. Quelques autres changements au langage ont aussi été introduits.

Tembec-Chapleau;

Les membres de Tembec-Chapleau ont dû prendre une semaine de plus de congé, 3 semaines au lieu de 2, l'été passé à cause d'un surplus de copeaux dans la cour. Ils seront aussi au chômage pour un mois après Noël, jusqu'à la dernière semaine de janvier, encore à cause d'un surplus de copeaux.

L'usine de cogénération, quant à elle, n'a pas subi d'arrêts et,

au moment d'écrire ces lignes, opère toujours à pleine capacité.

Abitibi Bowater-Iroquois Falls;

Sujets à la ratification, voici les termes de l'entente finale tel que convenu après que nous aillions été approchés par la compagnie pour négocier tôt en vue d'établir un plan de survie pour la papetière d'Iroquois Falls.

Les opérations futures seront dirigées par un contractant qui détiendra tout l'équipement et devra respecter toutes les conditions d'une nouvelle entente de 3 ans se terminant le 30 novembre, 2012. Le surtemps sera payé après 40 heures de travail aux opérations d'abattage et après 44 heures au camionnage. Les vacances supplémentaires avec paie, le boni de vacances de \$80.00/semaines, et la prime de quarts sont éliminés et la paie

de vacances est réduite de 2% pour tous excepté pour ceux qui sont déjà au minimum permis par la loi. La clause de voyage/temps de transit a été modifiée et les membres auront à défrayer 25% des coûts des bénéfices marginaux, tout ceci avec une réduction de salaires de \$1.00 l'heure. De plus, des modifications ont été apportées à certaines parties du langage. Même avec toutes ces concessions, il n'y a aucune garantie que l'usine restera sous l'égide de l'Abitibi dans le futur.

Je profite de l'occasion pour vous transmettre mes meilleurs vœux de Noël et de bonne année dans ces temps difficiles et stressants.

Fraternellement;
Roland Laurin



Roland Laurin

LE MARCHÉ CAUSE DES MISES-À-PIED À COCHRANE LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES DE SF & OPAZ REPRENENT

Cochrane;

Malheureusement, nous devons rapporter que les membres du moulin et du planeur de Tembec-Cochrane sont encore une fois au chômage depuis la fin novembre à cause de la piètre condition du marché du bois. La compagnie nous affirme qu'ils seront de retour au travail en janvier 2010. Il est à espérer que ces plans ne changeront pas en cours de route et que nos membres verront plus de stabilité dans le nouvel an.

Aussi à Cochrane, les employé(e)s de True North Hardwood Plywood font face à une mise-à-pied à cause, encore une fois, des conditions du marché. La compagnie a

appliqué pour un programme de partage du travail (Worksharing) via le HRDC ce qui a été refusé sous le prétexte que la compagnie était en existence depuis moins d'un an. Nous estimons que c'est une erreur car les compagnies qui ont fusionné, soit Norbord et Kruger, existaient depuis longtemps. Nous travaillons de notre côté pour inciter les gouvernements à réviser cette position.

Kapuskasing;

Les opérations forestières de la Spruce Falls retournent finalement au travail suite à une longue mise-à-pied qui a forcé certains de nos membres à prendre leur retraite ou même à rompre les liens avec la com-

pagne à cause du manque de travail. Plusieurs de nos membres sont découragés du fait d'avoir travaillé seulement 3 ou 4 mois cette année et espèrent voir la lumière au bout du tunnel et travailler un peu plus en 2010. La situation est semblable pour nos membres d'Opasatika Woodlands.

Les travailleurs(euses) de bureau de la Spruce Falls vivent aussi des coupures majeures suite à la restructuration de la compagnie. La compagnie prend toutes les opportunités de réduire les coûts et survive au temps difficiles. Ceci étant dit, nous croyons que les coupures ne sont pas toujours faites au bon endroit. Et, tel que rapporté à la

dernière édition de l'Écho, nos membres attendent toujours pour des dates de négociation alors que la Convention Collective est échue depuis septembre 2008.

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne et heureuse année. Espérons que le nouvel an nous apportera plus que amour, joie et bonheur, mais beaucoup de travail pour nous tous.

Fraternellement;
Eric Carroll



Eric Carroll

DÉLÉGUÉS À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA SANTÉ/SÉCURITÉ

Deux de nos membres, soit confrères Rock Nadeau de Columbia (bois) et Jean Laurin de Domtar Inc-

Timmins ont été délégués à la conférence internationale santé/sécurité des Métaux qui se tenait à Houston,

Texas du 17 au 21 août. Tous deux ont été impressionnés par l'intensité des ateliers et ont apprécié l'ex-

périence, l'entraînement, et l'information qu'ils y ont reçu.

Ce bulletin est
publié par:

**SMUA Canada
Section 1-2995**

20 rue Riverside
Kapusksing Ontario
P5N 1A3
Tel.: (705) 335-2289
Fax: (705) 335-5428
Courriel:
uswakap@ntl.sympatico.ca
Site Web:
www.uswa2995.on.ca

Éditeur:

Alain A. Charlebois
charlalain@sympatico.ca

Journaliste:

Louise Dionne
go20ljyv@ntl.sympatico.ca

Comité Exécutif :

Président :

Guy Bourgouin

1ie Vice-président:

Réal Vachon

2ie Vice-président:

Jacques Jean

Secr. financier:

Roland Laurin

Secr. archiviste:

Eric Carroll

Conducteur:

Roger Gauthier

Gardien:

Léo Levasseur

Syndics:

Réjeanne Beger

Jerry Bouvier

Daniel Touchette

Membres du conseil:

Robert Bouvier

Marcel Rodrigue

Rémi St-Martin

UNITED STEELWORKERS
USW
MÉTALLOS

**Section 1-2995
Kapusksing**

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES FÊTES LA SÉCURITÉ EN PREMIER AU TRAVAIL ET AU JEU



Si vous utilisez un arbre naturel;

- Choisissez-en un qui est frais (les aiguilles ne tombent pas et restent souples au toucher).
- Placez l'arbre dans un support solide et ajoutez de l'eau quotidiennement.
- Gardez l'arbre loin des aires passantes, portes, bouches de chauffage, radiateurs, cuisinières, foyers et des chandelles allumées.
- Choisissez des guirlandes, glaçons artificiels et autres décorations en plastique ou en métal sans plomb. Le plomb est toxique si ingéré par un enfant ou un animal de compagnie.
- Évitez les décorations pointues ou cassantes ou qui comportent de petites pièces amovibles s'il y a de jeunes enfants à la maison.



Jouets et cadeaux;

- Choisissez des jouets appro-

priés pour l'âge de l'enfant, et assurez vous de lire et suivre toutes les instructions.

- Les jouets avec de petites pièces sont dangereux pour les jeunes enfants. Gardez-les hors de leur portée.

* Assurez-vous que les piles soient installées correctement et hors d'accès des enfants. Les enfants ne devraient jamais apporter de jouets à piles au lit.

- Débarrassez-vous des matériaux d'emballage (sacs de plastique, boulettes de Styrofoam®) pour éviter les risques d'étouffement des jeunes enfants.

- Gardez les produits cosmétiques (parfum, lotion après rasage, etc.) hors de portée des enfants.

• Si vous utilisez un produit cosmétique pour la première fois, appliquez s'en un peu sur le dos de votre main pour quelques heures. Des rougeurs ou de l'enflure peuvent indiquer une réaction allergique et le produit ne devrait pas être utilisé.



Les chandelles;

- Ne laissez jamais une chandelle allumée sans surveillance et utilisez un bougeoir qui ne se renversera pas facilement.
- Gardez les chandelles hors de portée des enfants, et loin des animaux, des arbres, des décorations et du papier d'emballage.

- Les décorations et chandelles qui sentent ou imitent les bonbons ou la nourriture sont attrayants pour les enfants et peuvent être toxiques ou causer des étouffements si ingérés.



Les lumières de Noël;

- Utilisez seulement les cordons de lumières approuvés par un organisme reconnu (CSA, ULC, UL).

• Utilisez les lumières à usage extérieur pour décorer à l'extérieur, et celle d'intérieur à l'intérieur.

- Vérifiez les ampoules avant usage et remplacez au besoin par des ampoules approuvées par le manufacturier.

• Vérifiez les fils et les cordons de rallonge. Jetez ceux qui ont des fils à nu, des connections ou des douilles de lampe endommagées. Ne jamais passer une rallonge sous un tapis ou dans un cadrage de porte.

- Éteignez toutes les chandelles et lumières de Noël avant de quitter la maison ou d'aller au lit.

**Passez Noël et le jour
de l'an dans la joie et
la sécurité.**